

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL D'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

Feuille de Route
janvier 2025



Le présent document constitue la feuille de route pour la mise en place des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Agglo du Pays d'Issoire. Les propositions détaillées ici ont émergé de nombreux ateliers participatifs, où les acteurs locaux ont pu échanger leurs visions et leurs idées.

Ces moments de co-construction ont été enrichis par des rencontres lors du forum locale de l'alimentation, un événement clé qui a permis de rassembler et de mobiliser une diversité d'intervenants autour des enjeux alimentaires du territoire.

Cependant, bien que ces propositions initiales soient le fruit d'un travail collaboratif, elles nécessitent d'être affinées et retravaillées pour garantir leur pertinence et leur efficacité. C'est pourquoi des **groupes de travail**, établis selon le mode de gouvernance du PAT, sont chargés de finaliser et de perfectionner ces actions. Ces groupes veilleront à ce que chaque proposition soit adaptée aux réalités locales, techniquement viable, et en adéquation avec les objectifs stratégiques de notre territoire.

SOMMAIRE :

Qu'est-ce que un PATp.01

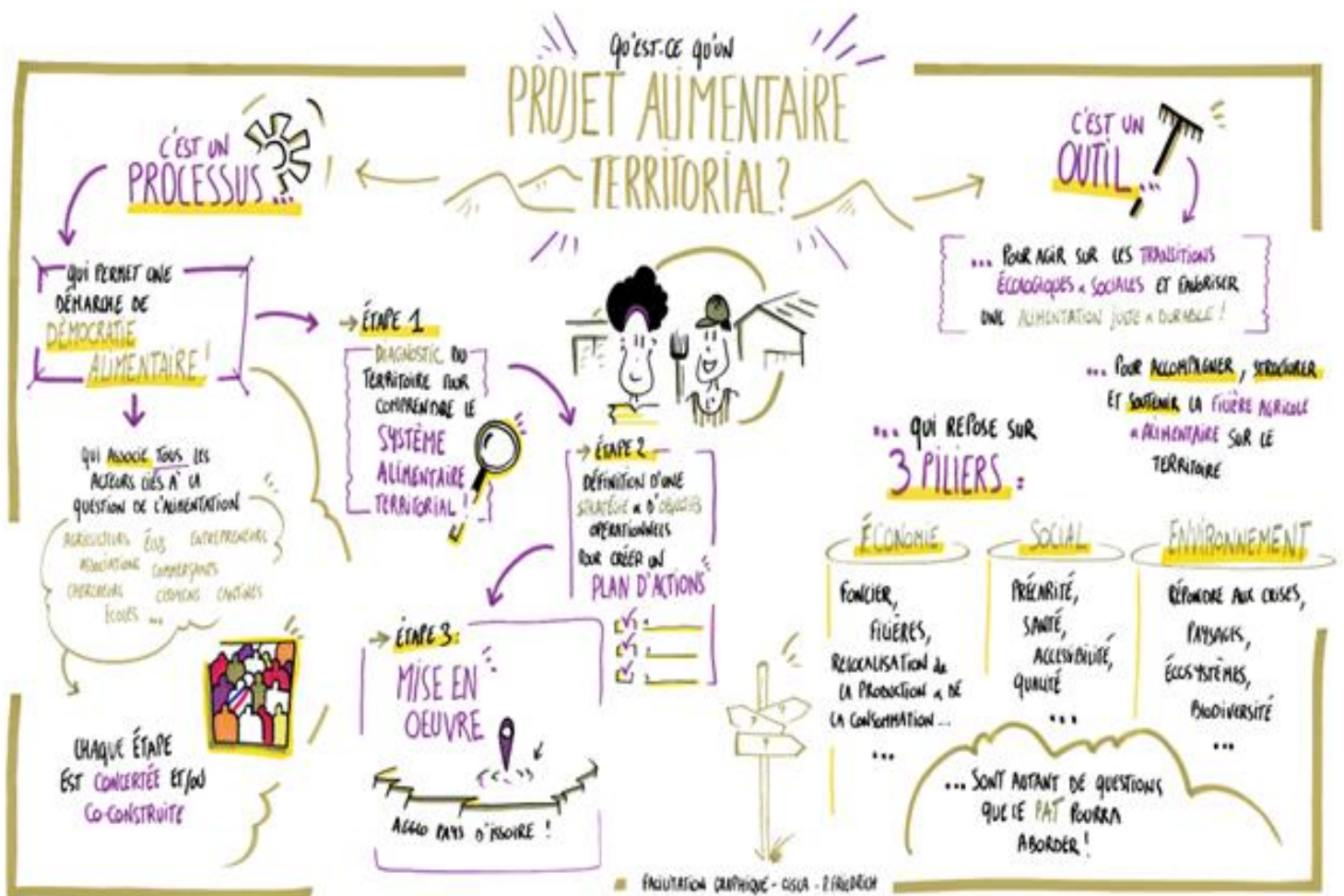
Le Territoire d'API.....p.02

Le cadre stratégique global.....p.03

Annexes : fiches actions (n°1 à n°14)

UN PAT CE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein des territoires, en favorisant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux dans les cantines. Initiés par la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, ces projets sont élaborés collectivement par les acteurs locaux (collectivités, entreprises, artisans, citoyens, etc.). Les PAT sont des démarches volontaires et collaboratives, réunissant les parties intéressées par l'alimentation pour diagnostiquer le territoire et mettre en œuvre des solutions concrètes aux problématiques locales. Ils peuvent s'appliquer à diverses échelles territoriales et visent souvent à combiner des objectifs sociaux, économiques et environnementaux, comme la préservation de la biodiversité, la dynamisation économique locale, et l'accès à une alimentation saine à tous.



Réalisé en prestation par :



LE CADRE STRATÉGIQUE GLOBALE

Notre cadre stratégique global pour la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial (PAT) est structuré comme suit :

- 4 Ambitions : Les ambitions définissent la vision à long terme du PAT, reflétant les aspirations collectives des parties prenantes et établissant un cap clair et inspirant pour le projet. Elles orientent l'ensemble des actions et des décisions stratégiques.
- 9 Axes stratégiques : Les axes stratégiques constituent les grandes orientations qui structurent et guident la réalisation des ambitions du PAT. Ils représentent les domaines prioritaires d'intervention, permettant de concentrer les efforts sur des leviers d'action spécifiques.
- Différents Enjeux : Pour chaque axe stratégique, les enjeux identifient les thèmes clés à aborder. Ils permettent de définir les problématiques spécifiques et orientent les actions à mener.
- Déclinaison en nombreuses actions : Chaque enjeu sera décliné en actions concrètes élaborées par le COPIL et le CLA lorsqu'ils seront actifs. Ces actions permettent de mettre en œuvre les axes stratégiques et d'atteindre les ambitions définies, en assurant une mise en pratique effective des orientations choisies.

AMBITIONS	AXES STRATÉGIQUES	ENJEUX	ACTIONS
A1 Pour une agriculture durable respectueuse de l'environnement	AS 1. Préserver les ressources eau & sol	<ul style="list-style-type: none"> • Usage équitable et juste des ressources • Revaloriser les déchets agricoles 	N°1 - Améliorer l'infiltration et la collecte des eaux de pluie (ruissellements, toitures) pour pallier l'irrégularité des précipitations
	AS2. Favoriser les changements vers des pratiques agricoles durables respectueuses de la santé des individus et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et valorisation des pratiques respectueuses de l'environnement/ Assurer le bien-être animal • Adapter les pratiques et les cultures au changement climatique / Assurer la diversification des productions 	N°2 - Soutenir le développement de l'agriculture biologique dans toutes les filières (installation, conversion) N°14 - Création d'un agriparc sur Fontchoma
A2 Pour des filières agricoles et alimentaires locales structurées et dynamiques	AS3. S'appuyer sur la restauration collective comme levier pour améliorer la qualité alimentaire et soutenir les filières locales	<ul style="list-style-type: none"> • L'alimentation locale en restauration collective • Organisation collective des producteurs pour faciliter l'approvisionnement • Former les professionnels de la restauration collective pour répondre aux objectifs des lois EgAlim et Garot 	N°3 - Formation technique et pratique au sein de la restauration collective sur l'approvisionnement, la qualité des produits et leur transformation N°13 - Planification du projet de cuisine centrale
	AS4. Favoriser un modèle agricole résilient en facilitant la transmission des exploitations et l'installation des agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès au foncier pour l'installation et la reprise des exploitations • Repenser l'organisation parcellaire 	N°4 - Favoriser les innovations, la conversion et l'évolution agricole

	AS5. Outiller les filières locales pour garantir une offre alimentaire locale	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les porteurs de projet • Assurer le maillage et la diversité d'outils de transformation • Promouvoir une juste rémunération des acteurs du système alimentaire (filiale équitable) • Réponse face aux déserts alimentaires 	N°5 - Réhabiliter et créer des ateliers de transformation en soutien aux filières locales de toutes productions
A3 Pour une alimentation locale, saine et accessible à tous	AS6. Rendre accessible à tous une alimentation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Solidarité et justice alimentaire 	N°6 - Soutenir les initiatives de renforcement des circuits courts et locaux pour favoriser l'accessibilité alimentaire N°12 - Permettre un accès équitable à une alimentation locale et durable pour les populations précaires
	AS7. Promouvoir des pratiques alimentaires durables	<ul style="list-style-type: none"> • Formation / sensibilisation / éducation • Assure la santé pour tous • Promotion et valorisation des circuits de distribution de producteurs locaux • Lutte contre le gaspillage alimentaire 	N°7 - Mobiliser les structures scolaires comme outil éducatif et levier de sensibilisation à l'alimentation durable N°11 - Lutte contre le gaspillage et revalorisation des déchets
A4 Pour un engagement de tous dans une démarche transversale et partenariale	AS8. Favoriser les interactions	<ul style="list-style-type: none"> • Entre les acteurs du système alimentaire et les citoyens • Avec d'autres PAT et politiques territoriales • Avec les différentes échelles territoriales 	N°8 - Articulation entre différents dispositifs de politiques publiques au sein du territoire (CLS, PLUI, PCAET, SCoT, etc.) reprenant la stratégie du PAT
	AS9. Assurer la pérennité du PAT	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une dynamique entre les parties prenantes • Rechercher des moyens financiers • Assurer le fonctionnement des instances de gouvernance 	N°9 - Organiser une session de speed dating entre fournisseurs et acheteurs intégrée dans le cadre de la semaine de l'alimentation en entreprise N°10 - Organiser annuellement le Forum Local de l'Alimentation



Ce travail a été financé par :



PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

